

**Arrêté du 9 février 2015 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Créteil
NOR : JUSB1503720A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Créteil ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 7 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Créteil, sont rapportées, en ce sens, qu'il convient de lire :

«Il est, à compter du 16 février 2015»,

Au lieu de :

«Il est, à compter de la date du présent arrêté»,

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 9 février 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK